



Association Titux.org
Centre Social de Ker Uhel
29 boulevard d'Armor
22300 Lannion
<https://www.titux.org> – contact@titux.org

Règlement intérieur.

Article 1 : La courtoisie est de rigueur.

Article 2 : L'association possède un hébergement pour les services en ligne.

Article 3 : L'association ne possède aucun matériel.

Article 4 : Chaque utilisateur apporte son matériel et l'association n'en est aucunement responsable.

Article 5 : Chaque utilisateur est responsable de ses données et de ses sauvegardes.

Article 6 : Le montant de la cotisation individuelle est de 20 €. Elle peut être modulée selon la situation sociale de l'adhérent par le trésorier ; cette décision sera validée ou non par le CA.

Article 7 : Le montant de la cotisation pour une association est de 50 €.

Article 8 : Toute association membre de Titux.org doit fournir les noms de deux personnes qui seront membres à part entière de l'association.

Article 9 : La collaboration avec une autre association se concrétise par un échange gracieux d'adhésions.

Fait à Lannion le 24 janvier 2018